

Roissy, 20 avril 2020

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2019

Le Document d'Enregistrement Universel 2019 d'Air France-KLM a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 17 avril 2020.

Ce document en version française est disponible dans les conditions réglementaires. Il peut être consulté sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet d'Air France-KLM www.airfranceklm.com (rubriques Finance / Publications / Documents annuels et Finance / Publications / Information réglementée).

Il comprend notamment le rapport financier annuel, le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des contrôleurs légaux des comptes et les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux.

Contact Investisseurs

Olivier Gall

+33 1 49 89 52 59

olgall@airfranceklm.com

Website: www.airfranceklm.com

Wouter van Beek

+33 1 49 89 52 60

wouter-van.beek@airfranceklm.com

Contact Presse

+33 1 41 56 56 00